BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1986

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

948 613 005 RCS Lyon.
SPFPL LAROUSSE.
Forme : Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S..
Capital : 410400.00 EUR.
Adresse : 3, Impasse Des Ecureuils, 69300 Caluire-et-Cuire.
Oppositions : Art. L.236-25 et suivants du code de commerce.
Commentaires : LAROUSSE Société à responsabilité limitée Au capital de 410.400 euros Siège social : 3 impasse des Ecureuils - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE 948 613 005 RCS LYON (ci-après la " Société ") AVIS DE PROJET DE TRANSFORMATION TRANSFRONTALIERE (Article L. 236-35 du Code de commerce) Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 février 2024, la Société a établi un projet de transformation transfrontalière aux termes duquel il est envisagé de transférer le siège de la Société, société de droit français, vers le Luxembourg, conformément aux articles L. 236-50 et suivants du Code de commerce. Il en résulte la publication des mentions suivantes : 1. Forme, dénomination et siège social de la Société (Etat de départ) Dénomination sociale : LAROUSSE Forme : société à responsabilité limitée (associé unique) Siège social : 3 impasse des Ecureuils - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE 2. Forme, dénomination et siège social de la Société au Luxembourg (Etat de destination) Dénomination sociale : LAROUSSE S.À R.L. Forme : société à responsabilité limitée (S.à.r.l) Siège social : 8 rue de la Grève, L-1643 Luxembourg La transformation transfrontalière prendra effet à la date d'immatriculation de la société issue de la transformation transfrontalière au Registre de commerce et des sociétés luxembourgeois, conformément à l'article L.236-53 du Code de commerce français. La date d'effet juridique, fiscale et comptable de la transformation transfrontalière correspond à la même date de la réalisation définitive. Aucune offre de rachat n'a été proposée aux associés de la société, conformément aux dispositions de l'article L.236-40 du code de commerce français, la société étant à associé unique. Le projet de transformation transfrontalière visé à l'article R.236-40 du Code de commerce français a été déposé au greffe du tribunal de commerce de LYON, le 29 février 2024. Les créanciers, les salariés et les associés peuvent présenter leurs observations au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date d'approbation du projet de transformation transfrontalière projetée le 1er juillet 2024, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du siège social sis 3 impasse des Ecureuils - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE. Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de LYON. Pour avis La gérance..